

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 Vendémiaire.

(Ere vulgaire.)

Mardi 4 Octobre 1796.

Causes des revers essayés par l'armée de Sambre et Meuse. — Détails sur les opérations de cette armée. — Mort du général Marceau. — Honneurs rendus à ce général par les Autrichiens. — Renonciation du roi de Prusse à la possession des villes impériales de Nuremberg, Weindshheim et Weissembourg. — Arrivée du général Jourdan à Paris. — Evasion de deux prisonniers du Temple. — Présentation faite au directoire de vingt-deux drapeaux pris par l'armée d'Italie sur les Autrichiens.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre particulière d'Andernach, du 2 vendémiaire, an 5.

..... Equid, ut à Rheno tibi venit epistola, pallès?

Nous devons nos revers à une horde de pillards qui, par des exactions & des conceptions inouïes, ont fait plus d'ennemis à la république que l'aménité & l'affabilité du soldat ne lui avoient fait d'amis.

Le général Collaud, dit-on, est appelé à Paris pour rendre compte de sa conduite. Je doute que ce soit lui qu'il faille interroger; il a toujours joui de la réputation d'un patriote & d'un homme de bien. Avoit-il des moyens de résister à des forces nombreuses, quand on lui enlève une partie de sa cavalerie pour l'atteler à des charriots qui emportent le butin?

J'avois compté t'écrire de Ratisbonne & puis de Vienne; mais *Dis aliter visum*. Quoi qu'il en soit, & dussé-je un peu passer pour fanfaron, je te promets de t'écrire encore avant la Toussaint (vieux style) de cette même ville de Francfort, que nous avons quittée sans coup-férir. Il paroît certain cependant que nous nous tiendrons encore long-tems sur la défensive & dans les anciennes positions de Jourdan.

Les troupes ont besoin de repos; elles ont besoin surtout que cet esprit d'indiscipline, qui malheureusement a gagné quelques corps, sur-tout ceux où l'on avoit feurré des réquisitionnaires; elles ont besoin, dis-je, que cet esprit se corrige....., &c. &c. C. R.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 10 vendémiaire.

Les postes arriérées étant arrivées aujourd'hui, pour pas laisser de lacune dans la relation des événemens

militaires sur le Rhin, nous en reprenons la suite suivant leur ordre chronologique. Le 22 septembre, les Autrichiens s'étant avancés sur la Sieg, il y a eu plusieurs affaires assez vives entre les avant-postes respectifs, dans lesquelles les Français ont fait à l'ennemi une centaine de prisonniers que l'on a ramenés à Cologne. L'aile gauche de l'armée de Sambre & Meuse occupe toujours ses mêmes positions derrière la Sieg: la division du général Bernadotte en a été détachée; elle a repassé le Rhin & est venue prendre une position près d'Andernach. La division du général Poncet, qui se trouvoit dans les environs de Boan, en est parti se dirigeant sur le Händsruck, puisqu'il est apparemment que l'ennemi va faire de grands efforts pour pénétrer sur ce point.

Le prince Charles est parti ces jours passés des environs de Coblenz, se dirigeant sur Mayence, où tout annonce que son projet est de passer le Rhin. Cependant Beurnonville, qui commande actuellement l'armée de Sambre & Meuse, paroît décidé à reprendre l'offensive. Pour cet effet, il va se rendre à Dusseldorf, & Paile gauche de l'armée qui est sur ce point se renforce chaque jour par les troupes fraîches qui y arrivent de l'armée du Nord. La division de Macdonald s'est réunie à elle sur la Sieg. L'on a lieu de s'attendre d'un instant à l'autre à des événemens de la plus grande importance. En attendant, comme il arrive encore un grand nombre de fuyards à Dusseldorf, le général en chef a donné l'ordre de leur fermer les portes & de les renvoyer à leurs divisions respectives.

Le brave général Marceau, blessé à mort à l'affaire d'Altinkirchen, est mort des suites de ses blessures. L'archiduc Charles, qui sait honorer la bravoure, lui a fait faire un cercueil magnifique, & a renvoyé le corps de Marceau dans un char funèbre à Coblenz, où il est arrivé le 23 septembre, à minuit; là, il a été inhumé avec cérémonie. Voilà donc ces ennemis, que nous nommons des esclaves, qui nous donnent des leçons du respect que l'on doit aux morts! Que cet exemple corrige enfin les stupides déclamations d'un faux patriotisme, & qu'ils

apprennent à être justes une fois envers des ennemis généreux qui donnent des marques de respect pour les restes d'un brave homme qui est mort en les combattant.

Les lettres de Wesel nous annoncent un événement auquel on n'avoit guères lieu de s'attendre. Le roi de Prusse vient de renoncer à la possession des villes impériales de Nuremberg, Windheim & Weissenbourg, que ses troupes occupent déjà. S. M. prussienne a annoncé qu'elle ne vouloit pas profiter des malheurs de ces villes libres pour s'agrandir; que dans des tems plus calmes, si leurs habitans étoient un vœu de réunion à ses états d'une manière constitutionnelle & unanime, & sur-tout avec le consentement du chef de l'empire, alors ces villes pourroient se réunir à la monarchie prussienne. L'on attribue ce désintéressement tardif du roi de Prusse, aux succès des armées autrichiennes en Allemagne; & sur-tout à des arrangements entre les cabinets de Vienne & de Pétersbourg; arrangements dans lesquels on prétend que celui de Berlin commence à entrer.

F R A N C E.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Mort du général Marceau.

Le général Marceau, blessé à Altenkirchen, le troisième jour complémentaire, est mort de ses blessures.

Il avoit à peine 27 ans, & déjà plusieurs batailles gagnées dans la Vendée, & deux savantes campagnes sur les bords du Rhin, lui avoient assuré un rang éminent parmi ceux de nos capitaines qui se sont distingués dans cette guerre.

Quelques chasseurs tiraillèrent dans un bois avec des hussards autrichiens; Marceau s'y transporte pour reconnoître le terrain; un chasseur tyrolien, caché derrière un arbre, le reconnoît aux marques distinctives de son grade, l'ajuste & lui tire un coup de carabine au travers du corps; on l'emporte à Altenkirchen. Le lendemain, l'avant-garde ennemie ayant occupé Altenkirchen, le général Kray se rendit auprès de Marceau. Des larmes coulèrent des yeux de ce vieux guerrier; c'étoit lui qui combattoit Marceau depuis deux ans; des sentimens d'amitié unissoient, même au milieu des combats, ces deux cœurs généreux; ils n'attendoient que la paix pour les manifester.

On conservoit encore quelque espoir de conserver Marceau; mais le cinquième jour complémentaire au matin, les accidens devinrent plus graves, & il expira à six heures.

Les régimens autrichiens de Barco & de Blanckeistein, qui avoient admiré sa valeur à la tête de nos escadrons, se disputoient l'honneur de lui rendre les derniers devoirs; mais les officiers français qui étoient restés avec lui, s'étoient rendus auprès du prince Charles, & avoient demandé que son corps fût remis à ses frères d'armes.

Le prince y consentit, en priant le général français de faire avertir les autrichiens du moment où son corps seroit inhumé, afin de s'unir à nous dans les honneurs militaires & funèbres qui lui seroient rendus.

Le corps de Marceau a été enterré dans le camp retranché de Coblenz, au bruit de l'artillerie des deux armées.

De Paris, le 12 vendémiaire.

Jourdan est ici, & l'on assure qu'il ira bientôt prendre le commandement de l'armée du Nord.

Le gouvernement a fait expédier le passe-port qu'attendoit à Bouvres M. Jackson, envoyé par le gouvernement d'Angleterre, avec des pouvoirs suffisans, à ce qu'on assure, non-seulement pour entamer une négociation, mais encore pour conclure un traité de paix définitif.

En annonçant l'évasion de Vauthier de la prison du Temple, nous avions annoncé qu'il ne seroit pas le seul qui échapperoit à la vigilance de ses gardiens. Cette idée s'est confirmée par l'expérience. Antoine Paulin, terroriste de la section de la fraternité, & Seguin, ex-président du comité révolutionnaire de la section du Bonnet-Rouge, tous deux prévenus de la conspiration du camp de Grenelle, se sont aussi évadés du Temple; le premier est sorti tout simplement en présentant la carte de son défenseur officieux, qui a été traduit devant le bureau central de police.

Dans l'audience publique du directoire exécutif, du 10 de ce mois, le citoyen Marmont, aide de camp du général Buonaparte, envoyé par ce général pour apporter vingt-deux drapeaux pris sur les ennemis par l'armée d'Italie, a été présenté au directoire par le ministre de la guerre, en présence d'une foule de citoyens que cette cérémonie avoit attirés.

Le ministre de la guerre a prononcé un discours, où, après avoir rappelé honorablement les triomphes des armées françaises en Italie, il termine par ce paragraphe.

« L'armée d'Italie n'a plus de triomphes à obtenir; elle a rempli la plus glorieuse & la plus étonnante carrière. Qu'elle renvoie donc la victoire aux armées du Rhin, & qu'un ennemi trop prompt à s'enorgueillir de quelques avantages éphémères, apprenne bientôt que les Français sont par tout les mêmes, & que lorsqu'ils combattent pour la liberté, rien ne peut résister à leur courage. »

Le citoyen Marmont a ensuite prononcé un discours dans lequel il présente les mêmes victoires & les mêmes objets, & qu'il termine ainsi :

« J'ai l'honneur de vous présenter aussi deux drapeaux pris sur les troupes du pape : nous y ajoutons peu de prix, parce que nous avons eu peu de peine à les obtenir; mais ils sont au moins un monument qui atteste l'activité de l'armée d'Italie, & l'étendue de pays qu'elle a parcourue pendant cette campagne. »

Le citoyen la Réveillère-Lépaux, président du directoire, a répondu; il a donné à cette brave armée les éloges que méritent son zèle & ses exploits. Après quoi, il adressa au citoyen Marmont ces paroles honorables :

« Et vous, jeune guerrier, dont le général atteste la bonne conduite & le courage, recevez ces armes comme une marque de l'estime du directoire, & n'oubliez jamais qu'il est tout aussi glorieux de les faire servir au dedans pour le maintien de notre constitution républicaine, que de les employer à anéantir ses ennemis extérieurs; car le règne des loix n'est pas moins nécessaire au maintien des républiques que l'éclat de la victoire ! »

En terminant ce discours, le président a remis une paire de pistolets au citoyen Marmont, & lui a donné l'accueil fraternelle.

À la même audience, le ministre plénipotentiaire de Wurtemberg a été admis, & a prononcé un discours auquel le président du directoire a répondu.

Dans la *Gazette Nationale de France*, article de la séance du conseil des cinq cents le 11 de ce mois, on rapporte ce fait dont les autres journaux ne parlent pas. Un journaliste de nouvelle date fait hommage au conseil du premier numéro de son journal, qui porte pour titre : *L'Ami de la Paix ou le Médiateur Universel*. — *Au diable l'Ami de la Paix*, s'écrie-t-on; *l'ordre du jour*. Le conseil passe à l'ordre du jour.

Examinons hier nos différens motifs d'alarme; un de ceux qui frappent le plus l'imagination, c'est l'effet que produiroient parmi nous des revers. C'est avec des revers qu'ont commencé les plus tragiques horreurs de la révolution. Il est naturel, même aujourd'hui qu'en faisant entrer l'affliction dans l'ame, ils y laissent aussi entrer la crainte; l'idée des revers s'associe dans l'esprit avec celle de la terreur: aussi notre situation à cet égard est assez remarquable.

C'est un jour de triomphe pour les jacobins que celui où nous apprenons une journée malheureuse aux armées de la république: ce jour-là, ils peuvent impunément se livrer à toutes les fureurs, à tous les rapportemens; ils peuvent parler de réquisitions, de *maximum*, & exhaler à la fois leur haine contre tous leurs ennemis. D'un autre côté, ceux à qui le vicil esprit d'opposition au régime actuel fait faire en secret de coupables vœux, voient bientôt leur joie troublée par des craintes de toute espèce. Il est donc vrai que les revers ne peuvent servir qu'aux jacobins, & s'ils ne sont peut être pas les seuls à les désirer, seuls ils en profitent.

Mais voyons si l'effet inévitable de quelques chances malheureuses dans les combats, est de nous ramener à tous les fléaux révolutionnaires. Après la perte d'une bataille, la position du gouvernement me paroît être entièrement semblable à celle du général qui a à disposer sa retraite. C'est une nouvelle épreuve pour sa gloire, dans laquelle il va être soumis au jugement non plus de la foule aveugle qui se décide par le succès, mais des hommes éclairés qui sauroient remarquer toutes les ressources qu'il développera contre le malheur. Ainsi que le général, pour assurer sa retraite, rend la discipline plus sévère dans ses troupes, le gouvernement doit dans l'intérieur s'attacher plus scrupuleusement à la loi, principe de toute sa force. Le général écarte avec soin de ses camps les pillards, les voleurs, les assassins. Pourquoi donc le gouvernement se croiroit-il obligé d'employer ces hommes? Le général ranime le zèle des hommes les plus timides de son armée, le gouvernement doit chercher à animer, mais par l'ascendant des motifs les plus généreux, les citoyens les plus indifférens. Enfin le général ne pourra bien disposer sa retraite qu'autant qu'il l'aura conçue & préparée avant la bataille; ainsi le gouvernement doit avoir dirigé ses plans sur la possibilité des revers.

Si le gouvernement avoit mille motifs pour désirer la paix, au milieu même de ses triomphes, il auroit dû la proposer pendant le cours de ses succès, telle qu'il pourroit la demander au commencement de ses revers. Alors il ne paroîtroit point ébranlé par la fortune; il sembleroit au contraire tirer un nouvel éclat des revers; on verroit que par sa justice & sa modération il s'étoit dévoué d'avance de quelques-uns des avantages que la victoire lui ravit aujourd'hui.

A quoi se réduisent nos revers dans ce moment? à

avoir mis un terme à cette excursion brillante, mais dangereuse, que nous tentions dans les contrées les plus difficiles & parmi un peuple guerrier; que nous tentions sur la foi de notre fortune & de notre valeur, sans nous assurer presque aucune retraite. Encore quelques conquêtes dans ce pays & le retour nous en devenoit peut être impossible. Si le gouvernement n'a pas prévu les revers, qu'il soit instruit par eux; s'il les a prévus, ils ne doivent rien changer à ses plans, à sa marche.

Il est quelques principes qu'il faudroit sans cesse rappeler à tous les gouvernemens qui soutiennent une longue guerre, & sur-tout au nôtre, c'est qu'ils ont toujours trop de conquêtes & qu'ils n'ont pas assez d'hommes; c'est que le plus beau plan de campagne ne vaut jamais un bon plan de négociations; c'est que les revers sont pour un gouvernement solide, ce qu'est l'adversité pour l'homme sage, le triomphe de sa force & de son caractère.

LACRETELLE, le jeune.

Copie d'une lettre du ministre de la police générale aux administrations centrales des départemens de la république.

Si j'en crois, citoyens, les divers rapports qui me sont faits, les émigrés rentrent de toutes parts sur le territoire de la république; les uns espèrent y rester à l'abri de toutes recherches; d'autres se flattent d'exciter des troubles, d'où ils espèrent tirer un résultat heureux pour le retour de l'ancien ordre de choses; d'autres enfin (& cette classe m'est présentée comme très-nombreuse) ne doutent point qu'ils ne puissent obtenir leur radiation, au moyen de certificats de résidence qu'ils surprennent à la crédulité & à la coupable insouciance des administrations municipales. Les administrations centrales de départemens accueillent leurs réclamations tardives, & ils se prévalent d'un arrêté portant leur radiation provisoire, pour marcher tête levée sur le sol de la république, intimider les acquéreurs de biens nationaux, calomnier le gouvernement, & fomentier par-tout l'esprit de défiance, de division & de troubles.

J'ai lieu d'être surpris, citoyens, des facilités que trouvent ces ennemis de la république, pour rentrer dans son sein, après l'avoir quitté dans l'odieuse dessein de soulever l'Europe contre elle. Où est donc votre surveillance? Quels efforts faites-vous pour activer l'exécution des loix à leur égard? Comment n'apercevez-vous pas qu'admettre parmi vous ces êtres dangereux, c'est vous exposer vous mêmes à devenir leurs victimes; c'est ouvrir la porte à une foule de maux incalculables; c'est en un mot, devenir en quelque sorte complices de toutes les calamités sous le poids desquelles ils cherchent à écraser le peuple français.

Rappelez-vous les dispositions des loix du 26 floréal, an 3, & du 4^e. jour complémentaire de la même année; l'article III de la première porte, que ceux qui, jusqu'à ce jour exclusivement, n'ont point réclamé contre leur inscription sur des listes d'émigrés, & qu'il est défendu, à peine de forfaiture, aux corps administratifs d'accueillir leurs réclamations.

L'article premier de la loi du 4^e. jour complémentaire, en relevant de la déchéance une certaine classe de prévenus d'émigration dans le délai de deux décades, à compter de la promulgation de cette loi.

Vous voyez d'après cela, citoyens, combien sont coupables les administrations qui, au mépris des dispositions

bien précises de ces deux loix, s'avisent d'accueillir des réclamations tardives, & d'en faire l'objet de leurs arrêtés. Je ne puis vous dissimuler que mon devoir m'impose la nécessité de les faire connoître au gouvernement, à mesure que les piéces, servant de preuves à cette infraction, me parviendront, & que la loi n'aura pas inutilement prononcé contre elles la peine de forfaiture.

Je vous recommande donc bien particulièrement de fixer votre attention sur toutes les piéces qui accompagnent les réclamations de ce genre qui vous sont présentées. Examinez scrupuleusement l'époque de leur présentation, & si elles sont tardives, rejetez-les sans même vous occuper de leur contenu.

Quant à celles qui auroient pu vous être adressées en tems utile, une de vos obligations est de vous assurer si les certificats de résidence qui les accompagnent n'ont pas été surpris à la crédulité & à l'insouciance des administrations municipales; si les témoins qui y ont figuré n'ont pas indignement fait trafic de leur témoignage, & dans ce cas, livrez-les aux tribunaux, comme de vils faussaires.

Du reste, je ne cesserai de vous recommander la plus active surveillance sur les émigrés, qu'ils soient ou non rayés provisoirement, qu'ils soient ou non en réclamation ouverte.

Les uns doivent être saisis & livrés à la justice pour y être punis; les autres ont besoin d'être continuellement observés, & vous ne devez pas perdre de vue leurs démarches.

Il me reste à vous dire, citoyens, que ces rentrées multipliées d'émigrés sur le sol de la république, proviennent de la négligence que l'on met dans l'exécution des loix relatives aux passe-ports. C'est aux administrations des départemens frontières sur-tout que ceci s'adresse; elles se plaignent continuellement de ces rentrées si fréquentes; mais peu me justifient des mesures qu'elles ont prises pour les arrêter, & je vois encore moins qu'elles fassent leurs efforts pour faire saisir & livrer au glaive de la loi ces assassins de leur patrie.

Redoublez d'énergie, citoyens; que votre zèle se ranime, & ne laissez plus désormais sans exécution les moyens que les loix mettent en vos mains pour arrêter le cours d'abus aussi dangereux pour la tranquillité publique.

Salut & fraternité.

Signé, COCHON.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 12 vendémiaire.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet présenté par Defermond il y a quelques jours au nom de la commission des finances, & relatif au paiement du dernier quart des biens nationaux soumissionnés.

Ce projet tendoit à admettre en paiement les bons délivrés aux fournisseurs, aux héritiers de condamnés, &c. Pérès (de la Haute-Garonne) a le premier obtenu la

parole; il a voté pour le projet & s'est fortement élevé contre le message par lequel le directoire s'est montré contraire à cette mesure. La confiance, a-t-il dit, dépend de la fidélité avec laquelle on remplit ses promesses. Pourquoi le gouvernement s'opposeroit-il à recevoir en paiement de domaines nationaux des bons donnés par lui pour fournitures faites à la nation?

Balland a été d'un avis contraire; il a, par de longs calculs, essayé de prouver que les bons dont il s'agit seroient reçus pour une valeur triple de celle pour laquelle ils ont été donnés.

Gibert-Desmolières établit que cette mesure est nécessaire & juste. Elle est nécessaire puisqu'il ne reste pas assez de mandats dans la circulation pour solder le dernier quart des domaines soumissionnés.

Elle est juste, parce qu'il n'est guère possible de refuser de recevoir en paiement de ce qui nous est dû, ce que nous devons nous-mêmes.

Aussi cette mesure a-t-elle été vivement sollicitée, & même par le ministre qui l'avoit promise publiquement aux fournisseurs. A la vérité il vouloit la restreindre à eux; mais la commission a pensé qu'elle étoit également due aux créanciers privilégiés & hypothécaires sur les biens qu'ils auroient soumissionnés.

Réal parle ensuite: il soutient 1°. que le projet qu'on propose feroit baisser les mandats en admettant un autre papier en concurrence avec eux dans le paiement des domaines nationaux.

2°. Que ce seroit ne fournir au trésor que des valeurs mortes, & par cela même faire évaporer les ressources sur lesquelles on pouvoit compter pour le service public.

Sans doute, dit-il, il est pénible de combattre une proposition fondée en justice.

Mais il est des circonstances où le gouvernant doit ajourner à des tems plus heureux la justice distributive pour ne voir que la justice universelle, le bien général. Les rentiers, les fonctionnaires ont aussi le droit d'être payés en numéraire; pourtant on ne donne aux premiers que le quart, aux autres que la moitié de ce qui leur est dû en valeur métallique. Pourquoi privilégier les créanciers d'émigrés?

Après d'assez vifs débats, tout le projet a été rejeté par la question préalable.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROGER-DUCOS.

Séance du 12 vendémiaire.

Dupont (de Nemours) organe d'une commission, expose que la loi du 18 fructidor ayant ordonné que le paiement de l'arriéré des fermages seroit fait en numéraire, la résolution du 29 messidor relative au paiement de l'arriéré des fermages des biens nationaux pour l'an III^e est devenue inutile. Il propose en conséquence de la rejeter. Le conseil la rejette.

Bourse du 12 vendémiaire.

Mandat, 4 liv. 10 s., 15, 17, 18, 17, 5 liv. 1 s., 4 l. 10 s., 18, 17, 16 ½.